

L'AMIE DE LA JUSTICE ET DE LA VÉRITÉ.

Du 12 PRAIRIAL, Pan 4 de la République Française. (Mardi 31 MAI 1796, n. 31.)

Détail officiel et circonstancié du nombre de prisonniers faits depuis le 25 germinal, jour de l'ouverture de la campagne en Italie, jusqu'au 25 floréal suivant. — Adoption d'une résolution relative au placement des listes d'émigrés, depuis la suppression des districts. — Comité général secret relatif à l'affaire de Drouet. — Nouvelles de Rouen. — Suite des pièces relatives à la conspiration. — Réflexions sur les différentes conspirations.

NOUVELLES DIVERSES.

ITALIE.

LIVOURNE, le 2 mai.

Les troupes au service de l'Angleterre qui avoient été embarquées à Civita-Vecchia, sont arrivées à Bastia, et ont été en partie transportées à Ajaccio. Elles ne peuvent empêcher que les insurgens de la Corse s'augmentent chaque jour : ils ont mis en cendres environ vingt villages qui n'avoient pas voulu entrer dans leur parti.

L'escadre anglaise sur la côte de Gènes a envoyé ici en trois jours huit prises qu'elle a faites à Oneille et Loano, et dont la plupart étoient chargées de vivres et de munitions de guerre pour l'armée française. Tous les vaisseaux qui portent le pavillon de Raguse, de Gènes, de Danemarck et de Suède, ont été déclarés de bonne prise.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au rédacteur. — LYON, le 3 prairial.

Je crois, comme vous, que l'air de la Suisse a dérangé la cervelle du journaliste-législateur Louvet. Je crois aussi que les lunettes dont il se sert sont d'une couleur royaliste, et qu'elles lui font voir l'événement dont notre commune a été le théâtre le 1^{er} de ce mois, comme l'ouvrage des royalistes. Votre journal étant très-répandu, je m'adresse à vous pour détruire les calomnies que sa folie atrabilaire lui fera vomir contre notre commune.

Voici les faits : Le 1^{er} du mois, sur le midi, une bande de 15 ou 16 volontaires arrive sur la place des Terreaux, ils vomissent les injures les plus atroces contre les lyonnais, et s'apercevant qu'un citoyen a un bouton blanc à son chapeau, ils le traitent de chouan, de royaliste ; il répond qu'il ne croit pas être un chouan parce qu'il a un bouton blanc à son chapeau ; pour toute réponse ils le percent de plusieurs coups de baïonnettes, il tombe, on le porte à l'hôpital où il est mort. Il se nomme Rollet ; il est chapelier, et laisse une femme et quatre enfans. Le peuple s'assemble, les entoure, ils se défendent, blessent plusieurs personnes ; les troupes

de garde à la maison commune les arrêtent. Le général Montchoisy, commandant la place, averti du tumulte, arrive et promet justice au peuple assemblé.

Dans le même moment un nommé Serisiat, issu de un citoyen et le menace d'une espingole qu'il tenoit à la main ; heureusement que ce citoyen lui saisit le bras, le désarme et le tue du coup qu'il lui destinoit. On trouva sur lui, en le dépouillant, une liste de proscription, à la tête de laquelle figuroit le brave Montchoisi et son état-major, aux soins desquels on doit la tranquillité dont nous avons joui pendant long-tems ; il devoit être remplacé par un jacobin fameux nommé Hayaeri.

Dans la même journée le nommé Robat, ancien capitaine de l'armée révolutionnaire, dénonciateur et voleur, rencontre un citoyen auquel il porte un coup de poignard qui lui perce sa veste, il est aussi poursuivi, arrêté et tué avec son poignard. Les lunettes de Louvet toi auront peut-être fait voir que c'étoient des chouans qui les avoient tués, tandis que ce sont des citoyens qu'ils avoient attaqués, qui les ont repoussés à leurs corps défendant.

Au rédacteur. — VALENCE, le 2 prairial.

Je vous donne ci-dessous, copie d'une lettre qui a été ramassée par un citoyen de cette commune, et déposée entre les mains de l'accusateur public, pour vous prouver que l'horrible conspiration ne bornoit pas ses hauts-faits dans l'enceinte de Paris, et que dans notre département il existe aussi des hommes qui s'occupent du bonheur commun, comme Drouet et Gracchus Babœuf.

Avignon, 28 floréal.

« Notre coup est manqué, mon cher Viriville.
» Tire-toi d'affaire comme tu pourras ; pour moi,
» je ne vois point d'autre parti que la fuite. Engage le
» département à faire vite retourner vos gardes nation-
» nales, sinon leur marche pourroit bien tourner en
» sens inverse du but qu'en s'étoit proposé ; car je
» viens d'apprendre que la moitié de ces hommes ne
» sont pas tant bons. »
» Ton ami, B.
» P. S. Communique ma lettre à B. et à G.
» M. est autant ennuyé que moi. Le citoyen F.

5 qui part dans la malle, que je crois de nos amis, te
» remettra la présente. »

Depuis la découverte de la conjuration, les femmes,
furieuses du départ de leurs maris, ont failli étrangler
les administrateurs, et on annonce qu'ils ont donné
des ordres pour faire revenir les soldats mis en cam-
pagne.

ROUEN, le 16 floréal.

Le 3 de ce mois huit cavaliers du régiment actuelle-
ment en garnison en cette ville, entrèrent dans une
petite auberge de la dépendance de Saint-Aignan, dis-
tante d'une lieue d'ici; tandis qu'ils buvoient, ils re-
marquèrent que l'hôtelier déposoit ses assignats dans
une armoire à mesure qu'il en recevoit; dans un mo-
ment qu'ils crurent favorable, ils tirèrent le sabre,
jetterent l'épouvante non-seulement dans l'âme du ma-
ître de l'auberge, mais même dans celle de ceux qui
buvoient dans la maison, et ils volèrent les assignats.

Ces cavaliers se divisent ensuite en deux bandes et se
rendent dans la même commune chez deux citoyens dif-
férens, que le hasard voulut être les deux frères; ils
enfoncent les portes et volent tout ce qui leur convient.
La femme d'un des particuliers volés trouve le moyen de
s'enfuir en chemise, elle court chez ses voisins, qui,
à ses instances, investissent la maison; deux cavaliers
sont aussi-tôt saisis et garottés; les autres ont pris la fuite.

Mais ceux-ci, tandis que leurs camarades sont arrêtés,
forcent une maison à l'extrémité de la commune,
où ils vivent, mangent et volent encore.

PARIS, le 11 prairial.

La fête de la Victoire a été plus brillante que le tems
se sembloit d'abord le permettre. Le ciel tout-à-coup
est devenu serein. Rien n'a manqué à la pompe de la
cérémonie, excepté une ode meilleure que celle de
Lebrun, laquelle est très-détestable. Voici des détails
sur la disposition du local et l'ordre de la fête.

Au centre, s'élevait une plate-forme de 12 pieds de
hauteur, sur 30 toises de diamètre. On y arrivoit par 4
rampes de 60 pieds de largeur, chacune. A l'entrée,
étoient placés 2 lions; symboles de la force, du cou-
rage et de la générosité. La ligne circulaire servant de
limite au lieu destiné à la cérémonie, étoit formée par
des canons.

La plate-forme étoit décorée dans son pourtour, de
4 arbres; les trophées et drapeaux des 14 armées y
étoient attachés; le nom de chacune d'elles étoit inscrit
sur des boucliers, placés également au devant de ces
arbres. Les distances existant entre eux, étoient rem-
plies par des enseignes militaires. Des guirlandes, en
forme de festons, étoient ensemble des enseignes; et
dessinoient, d'une manière agréable, l'enceinte de la
plate-forme et les rampes pour y parvenir.

Sur un piédestal élevé au centre du tertre, étoient
placée la statue de la liberté, assise sur divers trophées
d'armes; d'une main, elle s'appuyoit sur la chartre
constitutionnelle; de l'autre, elle tenoit une baguette
surmontée du bonnet de Guillaume Tell; des guirlandes
et festons ornoient le piédestal.

Quatre trépieds antiques, placés au pourtour de cette
statue, servoient à brûler des parfums. Derrière elle,
s'élevait un grand arbre où étoient suspendus, en
orme de trophées, les drapeaux conquis sur l'ennemi;

(2)

tous ces objets étoient liés par des guirlandes de fleurs.

Aux deux côtés, et à la distance de 30 pieds, étoient
placées sur des piédestaux un peu moins élevés, des
victoires sous la figure de renommées: chacune d'elles
tenoit d'une main une palme ornée de couronnes; de
l'autre elles embouchoient la trompette guerrière: ces
statues étoient debout.

Les membres du directoire exécutif étoient placés en
avant de la statue de la liberté. Il y avoit sur un autel
des couronnes de chêne et de laurier, que le directoire
a distribuées au nom de la patrie reconnoissante. Les
places des ministres étoient disposées en fer-à-cheval
de chaque côté du directoire.

Les quatre portions circulaires de la plate-forme
recevoient le corps de musique et la suite du direc-
toire.

Les intervalles existans entre les parties rampantes, la
plate-forme et la ligne de canons ci-dessus mentionnée,
étoient occupés par les autorités constituées.

Les grands talus qui entouraient le Champ-de-Mars,
étoient garnis de tentes.

Les arbres plantés au devant de l'amphithéâtre étoient
décorés de flammes tricolores. A chacun d'eux étoit
suspendu un bouclier portant le nom d'un département
de la république; il y en avoit autant que de départe-
mens.

O R D R E.

A dix heures précises du matin, une salve d'artillerie
a annoncé la fête.

La garde nationale parisienne s'est rendue en armes
et avec ses drapeaux, au Champ-de-Mars et à l'Ecole
Militaire.

L'armée de l'intérieur et son artillerie se sont placées
dans les camps et différentes enceintes indiquées par
des jalons et par des tentes.

Les autorités constituées en costume se sont rendues
à onze heures précises, et ont trouvé dans l'enceinte les
places qui leur étoient désignées.

Le directoire, les ministres et le corps diplomatique
se sont rendus à l'Ecole Militaire.

Les présidens des corps constitués ont parti du Champ-
de-Mars à onze heures et demie, pour se rendre à l'Ecole
Militaire et servir de cortège au directoire, qu'ils ont
accompagné jusqu'au lieu de la cérémonie. Lorsque le
directoire, précédé de sa garde et accompagné des mi-
nistres, a été à la place qui lui étoit destinée, la garde
nationale en activité, divisée en quatorze camps, re-
présentant les quatorze armées, et portant chacune un
drapeau distinctif, a commencé les évolutions.

A chacun de ces corps étoit joint un certain nombre
de vétérans, invalides ou soldats blessés. On avoit eu
attention de les mettre dans le corps représentant
l'armée à laquelle ils ont été blessés.

Les soldats blessés ou vétérans, conduits par des
officiers et accompagnés du drapeau de leur armée res-
pective, ont monté vers le directoire, qui a couronné
les drapeaux.

Des symphonies, des chants civiques et des décharges
d'artillerie, ont précédé, accompagné et suivi cette
cérémonie.

Après la cérémonie, le directoire exécutif a passé
dans la haie jusqu'à ses voitures.

L'enceinte du Champ-de-Mars, destinée à la fête,

étoit fermée par un cordon de la garde nationale parisienne.

Mêlée, le plus intrépide défenseur des conjurés, paroit avoïr envie de capituler aux dépons de Babœuf qu'il traite de misérable, et qu'il abandonne à la vindicte publique; et même, en parlant de Drouet, il se rapproche un peu des règles de la justice et du bon sens. Il lui reprocheroit ses relations avec Babœuf, s'il n'étoit pas si malheureux. Mais lorsqu'on transforme, dit-il, en complot contre la république quelques entrevues avec cet énergumène; lorsqu'on veut me faire croire qu'il a connu tous ses plans, qu'il y a adhéré, et qu'il a projeté l'assassinat du directoire, des deux conseils et de l'état-major de l'armée, je dis non (un homme impartial ne droit rien), et je dirai non jusqu'à ce que je voie les preuves d'une parole scélératesse. Un homme équitable ne peut, à la vérité, dire oui avant d'avoir vu des preuves concluantes.

Nous ne devons pas perdre de vue le fil de la conjuration, ni nous lasser de suivre ses ramifications dans les départemens. Elle s'étendoit, comme on peut le croire, dans la plupart des grandes villes de la république. Nous lisons dans une feuille de Rouen, intitulée l'Observateur de l'Europe, et rédigée en général dans un très-bon esprit: « Depuis deux mois nous ne cessons de dire qu'il se tenoit ici des conciliabules secrets et nocturnes; nous avons désigné quelques lieux, où le rétablissement de la constitution de 93 étoit provoqué; mais nous sommes bien gardés d'écrire que la voix publique signaloit le laboratoire où se faisoit, se composoit et s'imprimoit le nouveau journal le *Télegraphe*, comme le foyer des conjurations (par ramifications.)

Enfin Hubert, l'un des rédacteurs de cette feuille jacobite qui propageoit doucement la doctrine de Babœuf, a levé le masque dans son n.º 124, et le citoyen Marinier, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale, a dénoncé ce n.º au directeur du jury d'accusation (le citoyen Bouvet.)

Ce magistrat a lancé des mandats d'arrêt contre Hubert rédacteur, Berthelot et Thierouf imprimeurs.

Les scellés ont été mis sur les papiers de ces trois individus qui ont été arrêtés.

Le citoyen Bouvet donne à cette cause toute la célérité et toute l'instruction qu'elle doit avoir, et la ville de Rouen devra peut-être, aux citoyens Marinier et Bouvet, la reconnaissance d'avoir empêché le massacre des patriotes énergiques, que les révolutionnaires à la Babœuf, ne cessoient de traiter de chouans. . . Si l'on met la main sur certaines correspondances dont le bruit public a parlé, on verra quel sort étoit réservé, sur-tout aux commissaires de sections qui ont imprimé les crimes des bourreaux de nos concitoyens. . . Il faut espérer que la vérité paroitra dans tout son jour!

Nous avons parlé d'un chouan enlevé de l'hôpital de Caen. La famille de cet infortuné avant été soupçonnée, dit-on, d'avoir participé à cet enlèvement, le général a fait arrêter tous ses parens, qui doivent rester en prison jusqu'à ce qu'ils l'aient représenté mort ou vif. La conduite de ce général doit paroître un peu révolutionnaire. L'arrestation d'une famille entière sur le simple soupçon d'avoir favorisé l'évasion ou l'enlève-

ment d'un prisonnier, n'est point du tout une mesure constitutionnelle.

On vient d'imprimer le détail officiel et circonstancié du nombre de prisonniers faits depuis le 23 germinal, jour de l'ouverture de la campagne en Italie, jusqu'au 23 floréal suivant. Cette liste se monte à 11 mille 888 hommes, et est certifiée véritable par le général de division Berthier, chef de l'état-major de l'armée aux ordres du général Buonaparte.

On mande de Reinfeld que l'empereur a fait désapprouver la venue de Monsieur à l'armée de Condé, et qu'en conséquence le général de Fürstemberg, qui commande dans le Brisgaw, a reçu ordre de le faire conduire dans la Haute-Souabe, où il sera sous la garde d'un officier autrichien qui ne quittera plus ce prince.

Les conspirations sont rares; les grands conspirateurs sont plus rares encore. On les cherche avec une curiosité mêlée d'horreurs dans toute l'histoire. Mais il y a peu d'idées originales et neuves à trouver en matière de conspirations. On a regardé comme une conception profonde dans le plan de Babœuf, le projet de faire diriger la conspiration par quatre chefs inconnus aux agens inférieurs chargés de l'exécution de leurs ordres. Cette idée n'est pas nouvelle. En 1790, quelques intrigans se mirent dans la tête de dissoudre le système général de l'Europe, en envoyant par tout des missionnaires d'insurrection pour soulever les peuples contre les gouvernemens. On discute les moyens d'organiser un système de désorganisation. S. . . . proposa un plan tout semblable de chefs inconnus à leurs agens, dirigeant tout sans se montrer nulle part. Il est assez singulier que cette imagination se retrouve dans le plan de Babœuf et de Drouet qui ne sont pas de grands méditatifs.

Pendant que le directoire accuse les Cantons Suisses de complaisance pour les émigrés et les puissances coalisées, l'empereur fait remettre aux mêmes magistrats une note dans laquelle il se plaint aussi vivement de leur partialité envers la France et des secours de vivres, de bestiaux et de denrées qu'ils lui fournissent.

Les républicains insurgés de la Corse, ont envoyé demander des secours au commissaire Salicetti; leurs députés sont arrivés à Savone le 16 mai.

Buonaparte continue, dit-on, sa marche triomphante en Italie. Nos troupes sont devant Bologne et demandent de fortes contributions à sa sainteté.

Le général Angereau est en marche sur la Romagne

Suite des pièces de la conspiration.

Les mêmes précautions d'isolement sont prises à l'égard des agens intermédiaires; mêmes soins ont été apportés dans leur choix. Mais, indépendamment de cette attention, tout est encore arrangé par rapport à eux, de manière à ce qu'un seul ne puisse compromettre que lui, ou n'élève que sa personne à tout le parti des conjurés.

Il ne connaîtra d'ailleurs ni le rôle positif qu'il jouera, ni celui de l'agent principal qu'il approchera, et dont il sera l'un des ressorts de correspondance avec le directoire secret; il sera induit à se croire employé pour tout autre objet; il ne remettra pas les paquets de correspondance directement au directoire secret, et le tout arrivera à ce même directoire sans qu'aucun intermédiaire puisse être dans la confiance: ainsi les agens principaux n'auront pas à craindre d'être trahis ni par leurs co-agens, ni par les agens intermédiaires, puisque les uns et les autres ne les connaîtront pas pour ce qu'ils feront. Les agens principaux ne seront connus que des quatre membres du directoire secret; et de ceux-là, telle chose qui arrive sans doute, ils ne doivent pas s'en mêler.

En général, le directoire secret ayant adopté le grand système de tout isoler, de couper toutes les communications, il subordonnera toute son organisation à cet ordre, tellement que chaque individu employé médiatement ou immédiatement par lui, ne pourra trahir personne, et que sa perte n'enlèvera que lui aux révolutionnaires. Sans doute un tel plan, d'après lequel chacun n'aura uniquement à se défier que de soi, est fait pour rassurer tous ceux qui concourront à la réussite.

Quant aux précautions que toujours l'extrême prudence nous commande de prendre nous-mêmes à votre égard pour n'être point trompés par les rapports et les renseignements de quelques-uns de vous, cela nous regarde. Nous n'exigeons ni n'établissons de marques particulières ni de signatures pour nous garantir l'authenticité de ces rapports; mais nous sommes sûrs de distinguer cette authenticité à des signes et à des preuves non équivoques.

Après vous avoir parlé, citoyens, de ce qui nous a paru légitimer notre entreprise, et de ce qui doit individuellement vous tranquilliser tout en y coopérant, il convient de vous tracer ce que le directoire secret estime que, dans ces premiers momens, vous avez à faire.

Les articles II et III de l'organisation que nous avons destinés, et qui précèdent cette instruction, vous l'indiquent.

« Organiser, dans votre arrondissement, une en plusieurs réuniens patriotiques, y alimenter, y diriger l'esprit public par des lectures de journaux populaires, et par des discussions sur les droits du peuple et sur sa situation actuelle.

« Tenir des notes du thermomètre journalier de l'opinion; rendre compte dans ces notes des dispositions plus ou moins bonnes, plus ou moins énergiques, des patriotes; signaler les individus que vous remarquerez les plus capables de seconder la marche du mouvement à produire; indiquer le genre d'emploi ou la tâche révolutionnaire auxquels vous croyez que chacun de ces individus seroit propre; désigner les intrigans, les faux-frères qui tenteront de se glisser dans les rassemblemens, et rendre compte encore des entraves et des oppositions mises par ceux-ci aux développemens de l'énergie, à l'inspiration des bons principes et des idées régénératrices. »

La suite à demain.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTES.
Présidence de DEPERMONT.

Séance du 11 prairial.

Sur le rapport de Laborde, au nom d'une commission, le conseil faisant droit à la pétition des cit. Fleury, adopte une résolution, portant que l'exception contenue dans l'article VI de la loi du 22 fructidor, an 3, n'est point applicable à ceux des ecclésiastiques qui, par leur âge, étant sujets à la réclusion, ont néanmoins préférez la déportation; en conséquence, leurs biens en valeur seront remis aux héritiers présomptifs desdits ecclésiastiques, comme il est expliqué aux articles III, IV et V de la loi du 22 fructidor, an 3.

Sur le rapport de Duchâtel-Berthelin, le conseil adopte la résolution suivante, relative au placement des listes d'émigrés depuis la suppression des districts.

Art. Ier. Les administrations centrales des départemens sont chargées de la publication des listes des émigrés, de rédiger à cet effet la proclamation présentée par la loi du 25 brumaire, et de l'envoyer aux administrations municipales, pour être publiées et affichées dans les communes de leur ressort respectif.

II. La liste générale des émigrés et les supplémentaires, seront déposées seulement aux secrétariats des administrations municipales des communes ci-devant chef-lieux de districts. Il en sera de même de celles qui pourroient être publiées à l'avenir.

III. Les créanciers seront tenus de déposer leurs titres au secrétariat du département dans le ressort duquel le domicile de leurs débiteurs, sera fixé par les listes générales.

IV. Le délai, pour effectuer le dépôt des titres, ne courra, à partir du 5 brumaire an 4, que du jour de la première publication de la liste au chef-lieu de canton.

Le conseil se forme en comité général pour l'affaire de Drouet.

DUPRÉ rédacteur.

AVIS ESSENTIEL.

Le discrédit énorme que l'agiotage vient de jeter sur l'assignat, a forcé les propriétaires de ce journal à une nouvelle augmentation du prix de l'abonnement, qui est actuellement fixé à MILLE LIVRES pour trois mois, ou trente livres en mandats. On desireroit pouvoir annoncer la stabilité d'un pareil prix; mais les abonnés sentiroient facilement que les circonstances ne permettent point de suivre un plan fixe et certain. Afin d'éviter toutes ces variations, on engage les personnes qui honorent cette feuille de leur confiance, à payer le prix de leur abonnement en numéraire, qui sera TOUJOURS ET DANS TOUTS LES SYSTÈMES DE FINANCES, de 3 liv. 15 s. pour un mois, de 9 liv. pour trois, de 15 liv. pour six, et de 27 pour l'année.